

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 38



N°069

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 25 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Annie VACHER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Madame Nadège NIFEUR
Madame Fatima YAOU
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Pierre SACK
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Damien BIDAL
Madame Patricia LOE
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : LEROY Franck

OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers à l'association ' Bruitparif 'et désignation d'un représentant titulaire et suppléant au sein de l'assemblée générale de l'association

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique DAUVERGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2212-1 et l'article L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L. 571 et suivants ;

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 Juin 2002 ;

Vu les statuts de l'association « Bruitparif » ;

Considérant l'intérêt général poursuivi par la Ville de lutter contre les nuisances sonores ;

Considérant que l'association « Bruitparif » aide les acteurs publics dans leurs prises de décisions en apportant son expertise et ses moyens techniques ;

Considérant que le territoire d'Aubervilliers subit des nuisances sonores générées en milieu urbain dense constituant une source de pollution environnementale ayant des conséquences, en particulier, sur la santé publique ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers souhaite participer à l'amélioration de l'environnement sonore et à la lutte contre le bruit pour la santé publique ;

Considérant l'intérêt local d'engager un partenariat avec l'association « Bruitparif » en adhérant à l'association ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la ville d'Aubervilliers au sein de l'assemblée générale de l'association « Bruitparif ».

Adoption à la majorité par 38 pour, 5 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR) , 2 se sont abstenus(Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 6 ne prennent pas part au vote(Miguel MONTEIRO, Marie-Pascale REMY, Véronique DAUVERGNE, Jean-Jacques KARMAN, Zishan BUTT, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

DECIDE d'adhérer à l'association « Bruitparif » et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion.

APPROUVE le montant de l'adhésion qui s'élève à cinq cents vingt-cinq (525) euros pour l'année 2023.

APPROUVE la désignation de Madame Sandrine Grynberg-Diaz, Conseillère Municipale déléguée, en qualité de représentante titulaire de la ville d'Aubervilliers au sein de l'assemblée générale de l'association « Bruitparif ».

APPROUVE la désignation de Madame Véronique Dauvergne, Maire Adjointe, en qualité de représentante suppléante de la Ville d'Aubervilliers au sein de l'assemblée générale de l'association « Bruitparif ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 05/06/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230525-lmc131185A-DE-1-1
Publiée le : 05/06/23
Certifiée exécutoire : 05/06/23

Le Maire,
Karine FRANCOLET

